

Paris, le 22 mai 2013

Monsieur Jean DEBEAUPUIS  
Directeur Général  
Direction Générale de l'Offre de Soins  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

Monsieur,

Nous tenons à attirer votre attention sur des faits qui nous semblent préjudiciables à la profession d'infirmier anesthésiste en France.

L'affaire en question se déroule actuellement au centre hospitalier de la ville de ROUBAIX.

D'après ce qui nous a été relaté, il semblerait que la direction de cet établissement ait fait appel à des collègues formés en Belgique pour assurer une activité d'anesthésie.

Le 15 mai dernier, trois nouveaux agents ont été recrutés et présentés à l'équipe comme de nouveaux collègues.

Le problème qui se pose est qu'il s'agit d'infirmiers ayant suivi une formation en anesthésie de seulement neuf mois dans une école privée belge.

Le niveau de formation est loin du niveau de formation des infirmiers anesthésistes français.

Cet hôpital a apparemment des problèmes d'effectif mais ne ferait guerre d'efforts dans les négociations pour attirer de nouvelles recrues.

Nous craignons que la direction du centre hospitalier de Roubaix fasse des économies au détriment du niveau de qualité et de sécurité anesthésique.

L'activité d'anesthésie en France est protégée par une exclusivité d'exercice accordée par le législateur.

Nous estimons que ces faits remettent en cause la légitimité de notre diplôme et de notre filière de formation.

Nous déplorons que le souci du service rendu dans certains centres, soit plus d'ordre économique que qualitatif.

**Nous demandons l'intervention de la DGOS dans ce dossier pour que l'anesthésie en France reste à son meilleur niveau.**

Dans l'attente de réponses et certain de l'intérêt que vous porterez à cette lettre, veuillez agréer, monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma sincère considération.

Jean-Marc Serrat  
Président du SNIA

